

TYPE DE BULLETIN : Avis aux émetteurs

DATE DU BULLETIN : 16 septembre 2020

Objet : Assouplissement provisoire de l'application de l'exigence relative à la fixation du prix minimal de 0,05 \$ – Prolongation

Dans un bulletin publié récemment (le « **bulletin du 8 avril 2020** »), la Bourse de croissance TSX (la « **Bourse** ») a fait état de mesures prises en réponse à la pandémie de la COVID-19. La Bourse souhaitait ainsi offrir un assouplissement provisoire (l'« **assouplissement provisoire** ») à l'égard de certaines dispositions du Guide du financement des sociétés de la Bourse de croissance TSX (le « **Guide** »), comme décrit plus en détail dans le bulletin du 8 avril 2020. En résumé, ce bulletin visait à annoncer la révision de la fixation du prix minimal d'émission des actions inscrites de 0,05 \$ à 0,01 \$ dans certaines circonstances. Si le cours des actions inscrites d'un émetteur n'est pas supérieur à 0,05 \$, le prix minimal auquel cet émetteur peut émettre ses actions inscrites, dans certaines circonstances, correspond au cours, sous réserve d'un prix minimal de 0,01 \$. Si le cours des actions inscrites d'un émetteur est supérieur à 0,05 \$, le prix minimal auquel cet émetteur peut émettre ses actions inscrites demeure égal au cours moins la décote maximale permise existante fondée sur le cours de clôture, sous réserve d'un prix minimal de 0,05 \$. En cas de divergence, le détail de l'assouplissement provisoire figurant dans le bulletin du 8 avril 2020 prévaut.

Le bulletin du 8 avril 2020 stipule que l'assouplissement provisoire sera en vigueur jusqu'au 30 septembre 2020 et s'appliquera aux actions inscrites émises jusqu'à cette date, inclusivement. Par la présente, la Bourse annonce qu'elle prolonge l'assouplissement provisoire de telle sorte qu'il s'applique désormais aux actions inscrites émises jusqu'au 31 décembre 2020, inclusivement.

On peut consulter le bulletin du 8 avril 2020 en cliquant sur ce lien : <https://www.tsx.com/resource/fr/2264>.

Sauf définition contraire dans le présent bulletin, les termes clés utilisés aux présentes ont le sens qui leur est attribué dans le Guide.

Pour toute question relative au présent bulletin, veuillez communiquer avec :

Charlotte Bell	Conseillère principale en matière de politique	604 643-6577	charlotte.bell@tsx.com
Kyle Araki	Directeur, Formation de capital (Calgary)	403 218-2851	kyle.araki@tsx.com
Tim Babcock	Directeur général, Formation de capital	416 365-2202	tim.babcock@tsx.com
Andrew Creech	Directeur, Formation de capital (Vancouver)	604 602-6936	andrew.creech@tsx.com
Sylvain Martel	Directeur, Formation de capital (Montréal et Toronto)	514 788-2408	sylvain.martel@tsx.com